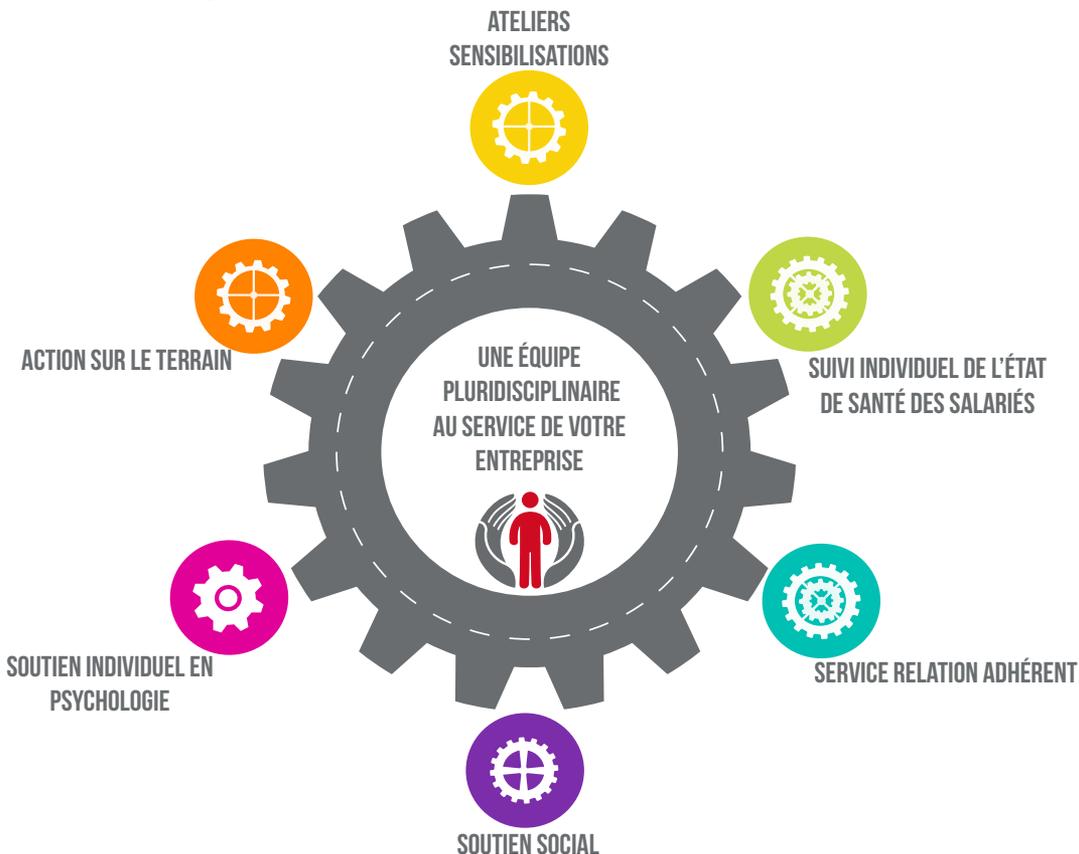




# ST-PROVENCE

Premier conseiller des entreprises en matière de prévention des risques professionnels.



0800 360 400 - [www.stprovence.fr](http://www.stprovence.fr)

Pôle d'activité des Milles - 450 rue Albert Einstein - CS20360  
13799 Aix-en-Provence cedex3



# SUIVI ADAPTÉ

Pas de risque particulier

## VISITE INITIALE

### [ VISITE D'INFORMATION ET DE PRÉVENTION ]

#### QUAND ?

##### Préalable à l'affectation pour :

- Moins de 18 ans
- Travailleurs de nuit
- Agents biologiques 2
- Champs électro - Magnétiques
- Dans un délai de 2 mois pour les apprentis
- Dans un délai de 3 mois pour les autres cas.

#### QUI ?



#### POURQUOI ?

- Interroger le salarié sur son état de santé.
- L'informer sur les risques inhérents à son poste et les moyens de prévention.
- Ouvrir le dossier médical en santé au travail.
- Lui indiquer les modalités de suivi de son état de santé.

## ATTESTATION DE SUIVI

## SUIVI PÉRIODIQUE

### [ VISITE D'INFORMATION ET DE PRÉVENTION ]

#### QUAND ?

##### Délai fixé par le médecin du travail :

- **Au maximum tous les 5 ans** selon protocoles établis par le médecin du travail.
- **Au maximum tous les 3 ans** pour les travailleurs de nuit, les travailleurs titulaires d'une pension d'invalidité, les travailleurs handicapés.

#### QUI ?



#### POURQUOI ?

Assurer le suivi de l'état de santé du salarié pour prévenir ou dépister des atteintes d'origine professionnelle.

## ATTESTATION DE SUIVI

**Orientation vers le médecin du travail (grossesse, travailleurs handicapés, invalidité, âge, état de santé, poste, risque, besoin d'adapter le poste...)**



**MEDECIN DU TRAVAIL  
UNIQUEMENT**



**PROFESSIONNELS DE SANTE**  
(médecin du travail ou infirmier en santé au travail ou collaborateur médecin ou interne en médecine)



# SUIVI RENFORCÉ

Poste à risques particuliers\*

## VISITE INITIALE

### [ EXAMEN MÉDICAL D'APTITUDE ]

#### QUAND ?

Préalablement à l'affectation au poste.

#### QUI ?



#### POURQUOI ?

- S'assurer que le salarié est médicalement apte au poste de travail.
- Rechercher s'il n'est pas atteint d'une affection dangereuse pour les autres.
- L'informer sur les risques inhérents à son poste et aux moyens de prévention.
- Ouvrir le dossier médical en santé au travail.
- Préciser les modalités du suivi médical.

## AVIS D'APTITUDE

## AVIS D'APTITUDE

## SUIVI PÉRIODIQUE

### [ VISITE INTERMÉDIAIRE ]

#### QUAND ?

Au plus tard 2 ans après le dernier examen médical d'aptitude.

#### QUI ?



## ATTESTATION DE SUIVI

### [ EXAMEN MÉDICAL D'APTITUDE ]

#### QUAND ?

Périodicité fixée par le médecin du travail (maximum 4 ans après le dernier examen médical d'aptitude).

#### QUI ?



#### POURQUOI ?

- S'assurer que le salarié est médicalement apte au poste de travail.
- Assurer le suivi de l'état de santé du salarié pour prévenir ou dépister des atteintes d'origine professionnelle.

\* Amiante, plomb, agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR), Agents biologiques des groupes 3 et 4, rayonnements ionisants, risque hyperbare, risque de chute de hauteur lors du montage/démontage d'échafaudages. Jeune 15 à 18 ans si dérogation aux travaux interdits, autorisation de conduite d'équipements de travail mobiles ou servant au levage de charges, travailleurs habilités pour des opérations sur des installations électriques, travailleurs appelés à manutentionner manuellement et régulièrement des charges de plus de 55 kgs.

# NOS ACTIONS

Elles sont incluses dans vos cotisations. Le Médecin du Travail est votre interlocuteur privilégié pour organiser les différentes interventions des acteurs de l'équipe pluridisciplinaire. N'hésitez pas à le contacter.



## **Soutien social individuel:**

entretien individuel avec une assistante sociale



## **Soutien individuel psychologique :**

entretiens psychologiques des salariés dans nos centres médicaux

## **Ateliers :**

- Aide à l'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).
- Comprendre et exploiter une Fiche de Données de Sécurité (FDS)
- Sensibilisations:
  - Gestes de premiers secours
  - Pratique du massage cardiaque et utilisation du défibrillateur.
  - Gestes et postures lors du travail sur écran
  - Gestes et postures liés à la manutention de personnes à mobilité réduite
  - Gestes et postures liés à la manutention manuelle
  - Gestes et postures liés à la manutention dans les métiers de la petite enfance
  - Autres sensibilisations spécifiques (risque routier, Risques Psycho-Sociaux (RPS), Substances Psycho-Actives (SPA), ...)
  - ...



## **Actions sur le terrain :**

- Visites d'entreprise
- Etudes de poste
- Réalisations de mesures et conseils sur l'environnement de travail (bruit, ambiance lumineuse, produits chimiques, ...)
- Etudes ergonomiques (organisation et aménagements)
- Maintien dans l'emploi
- RPS ...



**Service relations adhérents** (cotisations, adhésions, portail adhérents, ...) :

accueil tous les jours de 8h à 12h et de 13h à 17h.



## **CELLULE D'ECOUTE ET DE SOUTIEN D'URGENCE PSYCHOLOGIQUE (CESUP)**

Intervention d'urgence d'une équipe pluridisciplinaire dans une entreprise lors d'un événement grave (agression, braquage, décès, suicide...), en vue d'une prise en charge psychologique.

**Pour déclencher la CESUP contacter votre équipe médicale ou le 0800 360 400**